

PROJET PEDAGOGIQUE 2021 2025

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Centre de Formation

SIMON

ROUSSEAU

Formations initiales et continues



**INSTITUT DE FORMATION
D'AIDES-SOIGNANT(E)S
SIMON ROUSSEAU**

1, avenue Simon Rousseau
69270 FONTAINES SUR SAONE
Tél: 04.78.43.31.85

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION, ORIENTATION ET EVOLUTION	4
1.1 Présentation	4
1.2 Orientation et évolution	6
1.3 Les acteurs	7
2. FONDEMENTS DU PROJET PEDAGOGIQUE ET SES VALEURS	9
2.1 Politique de formation	9
2.2 Cadre réglementaire et législatif	11
3. LA GOUVERNANCE	12
3.1 Instance compétente pour les orientations générales de l'institut	12
3.2 Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves	13
3.3 Section compétente pour les situations disciplinaires	13
3.4 Section relative à la vie des élèves	13
4. LA DEMARCHE QUALITE	14
5. LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE FORMATION	15
5.1 Philosophie de la formation AS	15
5.2 Apprentissage	16
5.3 Digitalisation	17
5.4 ERASMUS +	18
6. LIVRET PEDAGOGIQUE	18
6.1 Conception générale de la formation d'aide-soignant	18
6.2 Missions	19
Les objectifs généraux	20
Les objectifs spécifiques	20
6.3 Enseignement théorique	21
6.4 Enseignement pratique	22
6.5 Référentiel d'activités du diplôme d'état d'aide-soignant	24
Définition du métier et les missions associées	24
6.6 Référentiel de formation	26
6.7 Organisation de la formation	28
6.8 Méthode d'enseignement à l'IFAS	29
Modalités pédagogiques	30
6.9 Les formations passerelles des aides-soignants	31
6.10 Le suivi pédagogique	31
6.11 Les modalités d'évaluation des unités de formation	32
6.12 Les moyens	33
6.13 Vie à l'IFAS	34

1. PRESENTATION, ORIENTATION ET EVOLUTION

1.1 Présentation

- **Centre Hospitalier Intercommunal Gériatrique de Neuville et Fontaines sur Saône (CHG)**

Le CHG est spécialisé dans la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes âgées.

Le Centre de Formation Simon Rousseau est un établissement d'enseignement public rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal Gériatrique (CHG) de Neuville et Fontaines sur Saône.

Activités du CHG

- SSR Gériatrique : 25 lits
- EHPAD : 145 lits
- Hébergement Temporaire : 3 lits
- PASA : 12 places
- Accueil de jour : 8 places
- FAM : 15 lits
- SSIAD : 57 places
- SAAD
- ESAD : 10 places
- Résidence Autonomie : 33 appartements
- Centre de Santé Dentaire adapté aux personnes âgées et handicapées
- Centre de formation
- Micro crèche hospitalière

Le Centre Hospitalier est intégré au GHT « Rhône Centre »

et est composé de 4 établissements :

- Hospices Civils de Lyon (HCL), nommé établissement support du GHT
- Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or d'Albigny sur Saône,
- Centre Hospitalier de Ste Foy les Lyon
- Centre Hospitalier Intercommunal de Neuville/Fontaines sur Saône.

Le Centre Hospitalier engage des partenariats forts avec les acteurs du maintien à domicile fondés sur la complémentarité des métiers et des services permettant ainsi d'apporter une réponse globale aux patients et aux familles.

Il travaille également en étroite collaboration avec les hôpitaux et cliniques privées et a su s'appuyer sur un réseau regroupant l'ensemble des intervenants médicaux et sociaux sur le territoire.

L'engagement partenarial de l'établissement, dans une logique de coopération entre les acteurs, constitue une des modalités primordiales du déploiement des activités.

- **Le Centre de Formation Simon Rousseau**

Depuis Juin 2019, un nouveau site s'est dessiné prônant la cohabitation intergénérationnelle. Le site comprend le centre de formation, une crèche et une résidence autonomie où se mêle apprenants, enfants et seniors.

Le centre de formation Simon Rousseau se situe au 1, Avenue Simon ROUSSEAU à Fontaines Sur Saône, dans l'ancienne maison de retraite Simon ROUSSEAU qui bénéficie d'un parc au cœur de la ville.

Le centre de formation, a su s'engager activement auprès des établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux et les entreprises, dans le développement des compétences de leurs professionnels.

Nous proposons ainsi différents programmes de formation :

Formations diplômantes

- Aide-soignant : 44 places, parcours complet et modulaire (bac pro ASSP -SAPAT, VAE, cursus partiel)
- Aide-soignant apprentissage : pas de quotas parcours 12 ou 16 mois
- Accompagnant éducatif et social (AES) : 20 places (spécialité structure collective et domicile)

Tous nos cursus peuvent être suivis en continu à plein temps et/ou en discontinu avec des périodes d'alternance en entreprise.

La formation initiale est autorisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui concourt à son financement.

Formation continue : formations adaptées à l'évolution des métiers

- Formation développement des compétences professionnelles
- Formation sur le terrain de la gérontologie
- Hygiène et qualité
- Management et communication
- Formation administrative et droit public
- Formation soins techniques IDE
- Fondamentaux métiers et recommandations de bonnes pratiques
- Qualité de vie au travail et bien être des professionnels
- Remise à niveau : mathématique, français, culture générale

L'équipe est composée d'une Directrice, d'une assistante de direction, d'une responsable pédagogique et de trois formatrices.

1.2 Orientation et évolution

L'IFAS Simon Rousseau a ouvert ses portes en 2013, rattaché au centre hospitalier public gériatrique de Neuville et Fontaines sur Saône, sa philosophie s'enracine dans la conviction profonde qu'une personne doit pouvoir se former tout au long de sa vie.

L'IFAS construit ses formations sur la base de valeurs de respect, de tolérance et d'engagement dans le travail pour aider les apprenants à développer ou renforcer leur sens des responsabilités, le respect de la personne accompagnée dans la vie quotidienne, tout en favorisant le développement de l'autonomie et de la créativité.

Chaque apprenant devient ainsi actif dans sa formation : il est l'acteur de son propre changement.

En 2017, le partenariat avec le Conseil régional dans le cadre du dispositif « CARED » marque un virage et la volonté du centre de formation de s'inscrire pleinement dans une logique de professionnalisation et d'insertion.

En 2018, l'IFAS connaît un développement et propose une offre de formations continues variée à destination des professionnels de santé.

Depuis son ouverture, le centre de formation Simon Rousseau œuvre en faveur de l'intégration et de la professionnalisation à travers différents dispositifs innovants.

Notre accompagnement se situe à différentes étapes :

- **En favorisant l'immersion en entreprise**
- **En intégrant pleinement les professionnels de santé aux enseignements**
- **En valorisant l'attractivité des métiers du grand âge**

Fort de cette expérience concluante, en 2018, le centre de formation fédère un réseau d'employeurs et se lance dans la mise en œuvre de contrat de professionnalisation notamment avec les structures du maintien à domicile et le champ du handicap.

Enfin en 2020, Le CFA (Centre de formation par apprentissage) IFIR et le centre de formation Simon Rousseau sont partenaires du dispositif contrat d'apprentissage pour les diplômés ASD et AES.

L'apprentissage constitue une opportunité pour les entreprises qui, au travers d'un apport en compétences, s'engagent par la transmission des savoirs à former les salariés de demain. L'alternance est une équation qui, pour réussir, doit répondre simultanément aux attentes de trois acteurs : l'entreprise, l'école et l'étudiant.

Faisant du développement de l'apprentissage l'une de ses priorités, le Centre de Formation a pu proposer des places dédiées pour les étudiants ASD et AES.

1.3 Les acteurs

Au service de l'utilisateur de soins, l'ensemble des acteurs œuvre auprès des apprenants afin qu'ils puissent en tant que futurs professionnels garantir des soins de qualité répondant aux besoins de chacun.

• Les apprenants

Le projet pédagogique est centré sur l'élève, le rendant acteur de sa formation et auteur de sa professionnalisation. Il est adulte et pourvu d'un potentiel d'autonomie et de responsabilité. L'élève développe des capacités d'adaptation, un esprit d'initiative, de créativité et de posture réflexive.

L'apprenant dispose d'un port folio qui lui est personnel. C'est un véritable outil au service de sa formation qui atteste de son parcours, ses objectifs, son évolution et lui permet de mesurer sa progression en stage.

• La direction

Responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique, le Directeur de l'institut assure le développement de la pédagogie conduite par l'équipe de formateurs et du partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires.

Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique pour donner du sens, des repères et promouvoir une formation professionnalisante.

Direction : 0.4ETP

• L'équipe administrative

L'équipe est composée d'une assistante de direction et d'une secrétaire pédagogique

Equipe administrative : 1.5 ETP

L'assistante de direction assure le suivi :

- du processus administratif de sélection à l'entrée en IFAS
- du processus administratif de présentation aux diplômes
- des dossiers administratifs des étudiants (financements, assurances, conventions de formation, attestations ...)

L'équipe est en charge de la gestion administrative des apprenants :

- accueil et information
- recueillir et traiter l'information
- assurer la gestion pédagogique des étudiants
- constituer ou réactualiser les dossiers administratifs et pédagogiques des élèves

- **Le responsable pédagogique**

Il participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique du centre de formation, élaboré en cohérence avec les orientations des différentes instances et réglementation en vigueur. Il assure la coordination des enseignements et l'organisation de la formation. Il coordonne et anime les formateurs des sections AES et AS.

Le responsable pédagogique est responsable de la mise en œuvre du processus de formation initiale (DEAES/DEAS) et continue

- concevoir l'organisation pédagogique et en assurant son évolution
- encadrement des formateurs
- fixer les objectifs et définir les besoins en formation
- évaluer les résultats obtenus
- proposer des leviers de réforme de l'offre de formation : supports, contenus...

Responsable pédagogique : IETP

- **L'équipe de formateurs**

L'équipe est composée de 4 formateurs.

Les missions principales sont les suivantes :

- élaborer, organiser, mettre en œuvre et participer à la réalisation du projet pédagogique
- concourir à la conception l'organisation pédagogique
- développer des outils en e-learning
- participer à l'évaluation et au réajustement du processus pédagogique
- participer à l'organisation de l'alternance entre la formation théorique et les stages cliniques : réaliser les évaluations théoriques et pratiques
- effectuer les suivis pédagogiques
- procéder aux suivis lors des stages
- gérer les cursus individualisés de formation dans le cadre de cette alternance
- participer à la gestion des emplois du temps et à la planification des stages pour une promotion d'élèves
- élaborer et réaliser des actions visant au développement des compétences dans le cadre de la formation continue

- **Les intervenants externes**

Ce sont des universitaires, professionnels de santé et autres experts assurant des interventions à l'Institut dans les différents domaines de la formation.

Il existe une procédure pédagogique qui permet à la responsable pédagogique et à l'assistante de direction de s'assurer d'une commande explicite auprès des intervenants extérieurs assurant des enseignements et d'établir un cahier des charges pédagogique pour :

- cibler l'apport théorique attendu en fonction du niveau de formation
- éviter des redondances ou des oublis dans les enseignements
- donner les moyens à l'intervenant de repérer la place et le contexte de son intervention et de la délimiter

2 . FONDEMENTS DU PROJET PEDAGOGIQUE ET SES VALEURS

2.1 Politique de formation

Le présent projet pédagogique vise à traduire la politique de formation déterminée par l'institut de formation d'aide-soignant du Centre Hospitalier Intercommunal Gériatrique de Neuville et Fontaines sur Saône.

C'est un document de référence utilisable par toutes les personnes concernées par la formation, tant sur le plan administratif, économique, pédagogique. Il a pour objectif d'amener les élèves à acquérir les compétences requises pour devenir des aides-soignants compétents, réflexifs et acteurs de leur métier.

Ce document comprend la définition des objectifs généraux et spécifiques. Il comprend aussi l'inventaire des ressources, des méthodes et des évaluations pédagogiques.

Il vise à accompagner les apprenants vers l'autonomie dans le cadre de leur exercice futur et doit leur permettre d'acquérir une identité professionnelle. Il est l'élément de référence pour la mise en œuvre du référentiel de formation. Il sert de fil conducteur au travail de collaboration entre les partenaires qui participent à la formation et permet une meilleure articulation des différentes approches.

L'IFAS reçoit un public d'adultes engagés dans une dynamique de projet professionnel.

L'IFAS s'engage à :

- former des aides-soignants en permettant à chaque élève d'acquérir des compétences afin qu'il contribue à une prise en charge globale des personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire, avec responsabilité et professionnalisme et avoir comme priorité « le patient au centre du système de soin »
- inciter l'élève :
 - à s'inscrire dans une dynamique de formation continue et de réactualisation de connaissances tout au long de son cursus professionnel
 - à s'adapter dans un système de santé en constante évolution
 - sensibiliser l'élève aux différentes problématiques de santé publique

Le projet pédagogique est élaboré selon les recommandations des textes en vigueur :

- la formation d'aide-soignant est régie par : l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- l'Arrêté du 7 avril 2020 et du 12 avril 2021 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- le décret n°2002-194 du 11/02/2002, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier, qui permettent à l'aide-soignant d'exercer son rôle dans le cadre du rôle propre infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité et dans les limites de ce qui est acquis au cours de sa formation, comme défini par le référentiel de compétences
- selon les valeurs de l'équipe pédagogique qui sont de favoriser les capacités d'investissement, de réflexion, d'efficacité, de responsabilisation de l'élève

Il permet la déclinaison des orientations pédagogiques de l'IFAS et leur déclinaison spécifique notamment :

- l'environnement de l'institut
- ses missions
- sa philosophie
- ses modalités de fonctionnement de l'institut au regard des différents textes législatifs qui le régissent

Il traduit la transition entre « l'ancien » programme de formation et le nouveau référentiel défini par l'arrêté du 10 juin 2021.

Il est réajusté annuellement par l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation d'Aide-soignant, sous la responsabilité du Directeur. Il est validé par l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

Il est mis à la disposition des élèves et des différents partenaires.

2.2 Cadre réglementaire et législatif

- Décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles
- Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles
- Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation para médicaux
- Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique
- Instruction n° DGOS/RH1/DGCS/2021/8 du 6 janvier 2021 relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) pour faire face aux besoins accrus d'aides-soignants dans le secteur du grand âge
- Note d'information n° DGOS/RH1/2021/108 du 26 mai 2021 relative au développement de l'apprentissage dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

3 . LA GOUVERNANCE

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux institue une nouvelle gouvernance.

3.1 Instance compétente pour les orientations générales de l'institut

L'Agence Régionale de Santé, par son représentant valide la conformité et la qualité de la formation et préside l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI).

Cette instance se réunit, au moins, une fois par an et est consultée :

Pour avis, concernant :

- le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements ;
- les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels
- la mutualisation des moyens avec d'autres instituts
- l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique
- le rapport annuel d'activité pédagogique
- les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
- les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante;
- La cartographie des stages
- l'intégration de l'institut dans le schéma régional des formations la démarche qualité.

Pour validation, concernant :

- le projet de l'institut dont le projet pédagogique et les projets innovants
- le règlement intérieur dont le contenu minimum est défini en annexe V de l'arrêté du 17 avril 2018
- la certification de l'institut

Les élèves sont représentés par les délégués. Ils participent à cette instance sur leur temps de travail et bénéficient d'une autorisation d'absence. Les élections des représentants des délégués se déroulent au cours du premier trimestre de l'année de formation.

3.2 Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves

La section rend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- élèves ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge
- demandes de redoublement formulées par les élèves.

La section est informée par le directeur :

- des modalités d'accompagnement mises en place auprès des élèves en difficulté pédagogique ou bénéficiant d'aménagement spécifique en cas de grossesse ou de handicap.
- des modalités de reprise de la formation après une interruption de formation

Les élèves sont représentés par les délégués de la promotion. Ils participent à cette instance sur leur temps de travail et bénéficient d'une autorisation d'absence.

3.3 Section compétente pour les situations disciplinaires

Cette section traite de toutes les situations disciplinaires. A l'issue des débats, la section peut décider d'une des sanctions suivantes :

- avertissement
- blâme
- exclusion temporaire de l'élève de l'institut pour une durée maximale d'un an
- exclusion de l'étudiant de la formation pour une durée maximale de cinq ans

Les élèves sont représentés par les délégués de la promotion. Ils participent à cette instance sur leur temps de travail et bénéficient d'une autorisation d'absence.

3.4 Section relative à la vie des élèves

Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie des élèves au sein de l'institut, notamment :

- l'utilisation des locaux et du matériel
- les projets extra « scolaires »
- l'organisation des échanges internationaux

4 . LA DEMARCHE QUALITE

Le Centre de Formation s'est engagé en 2021 dans la démarche qualité Qualiopi. L'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative s'est investie dans une démarche d'amélioration continue qui tend à entretenir et à améliorer nos capacités et nos performances pour satisfaire et répondre aux besoins des différents acteurs engagés dans la formation (étudiants/ élèves/professionnels de santé/ tutelles/financeurs ...).

Le Centre de Formation Simon Rousseau s'engage dans le renforcement et la structuration de la démarche qualité. Cette démarche constitue un gage de confiance et de sérieux entre le centre de formation et ses partenaires. Cela implique une démarche d'amélioration permanente concernant l'obtention de normes nationales de certification.

Les certifications permettent au centre de formation d'attester la mise en conformité de ses services et prestations.

De ce fait, le centre de formation Simon Rousseau œuvre pour la formalisation d'outils et de moyens d'évaluation pour garantir à nos partenaires un service et un accompagnement de qualité.

Cette démarche vise à :

- assurer la confiance entre les parties prenantes
- l'objectif est de proposer des formations qui respectent des critères qualité partagés par tous. Avec l'individualisation des parcours et la désintermédiation croissante notamment via l'appli CPF, l'individu doit pouvoir choisir une formation en toute sécurité
- apporter plus de lisibilité

Actuellement, il existe plus de 50 certifications des OF, cette diversité entraîne de la confusion tant pour les financeurs que pour le grand public.

Pour le centre de formation Simon Rousseau, cette mesure représente un repère fiable par toutes les parties prenantes

L'institut de formation souhaite ainsi :

- améliorer la satisfaction des apprenants et de nos partenaires, en les intégrant dans l'évaluation de la démarche qualité mise en place
- former des aides-soignants réflexifs et responsables pour répondre aux besoins de santé dans le cadre d'une pluri professionnalité, et capables de s'adapter aux mutations du système de santé
- recueillir la satisfaction des étudiants par le biais du bilan de fin de semestre et de fin d'année

5 . LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE FORMATION

5.1 Philosophie de la formation AS

La philosophie pédagogique de l'institut de formation est basée sur la pédagogie interactive et réflexive qui fait appel à l'autonomie des apprenants.

Ainsi, la majorité des cours commence par un cas concret. Plusieurs analyses de cas seront proposées au cours des différents modules. Les cas rencontrés sur le terrain lors des stages sont susceptibles d'être travaillés au centre de formation.

Des chambres des erreurs sont proposées afin d'acquérir ou renforcer des connaissances de manière ludique et en toute sécurité. Elles permettent la réflexion, la remise en question et affine le sens de l'observation.

Des séances avec le simulateur de vieillesse sont proposées dans une démarche de réflexion autour des conséquences du vieillissement ainsi que les pathologies rencontrées chez la personne âgée et de mieux comprendre ses difficultés ressenties dans les actes de la vie quotidienne.

Le raisonnement clinique est enseigné auprès des stagiaires afin de permettre une meilleure collaboration entre professionnels de santé et de favoriser la réflexion pour une meilleure prise en charge du patient.

Les stagiaires bénéficient d'un bilan individuel à mi-parcours de leur formation, ainsi que de suivis individualisés ponctuels à la demande, soit de l'élève, soit des formatrices.

La formation au DEAS est une formation pour laquelle les terrains ont un rôle primordial, dans le cadre d'une alternance intégrative ; les formateurs assurent un lien privilégié avec les structures, tout au long de la formation. Les stagiaires contribuent à l'image du centre de formation pendant leurs périodes de stages. Des temps d'analyse de la pratique sont intégrés dans le cursus de formation notamment lors du premier retour de stage.

5.2 Apprentissage

Le Centre de Formation Simon Rousseau collabore avec le CFA IFIR et permet à nos stagiaires aide-soignant de poursuivre leur cursus de formation par la voie de l'apprentissage.

Les places de formation en apprentissage n'étant plus identifiées dans les autorisations des instituts et donc dans les capacités d'accueil, l'IFAS ont plus de latitude pour développer l'apprentissage.

Dans un contexte sanitaire sous pression, l'apprentissage apparaît comme une solution intéressante pour répondre à aux besoins de soins et attirer des jeunes vers la formation d'aide-soignant.

Pour les employeurs, l'apprentissage permet d'attirer de jeunes professionnels, de les former et de les intégrer à une équipe et de les recruter de façon pérenne après avoir pu vérifier leurs capacités à occuper un poste.

L'apprentissage constitue une opportunité pour les entreprises qui, au travers d'un apport en compétences, s'engagent par la transmission des savoirs à former les salariés de demain.

L'apprentissage est une formation en alternance qui conjugue une partie théorique dispensée au sein d'un Centre de Formation et une partie pratique réalisée en entreprise, où un maître d'apprentissage transmet son savoir-faire à l'apprenti.

Le Centre de Formation Simon Rousseau et le CFA IFIR déploient des efforts considérables et mobilisent d'importants moyens pour encourager les jeunes et les entreprises à s'engager dans cette voie qui représente une voie d'excellence et d'avenir.

L'apprentissage peut être une réponse pour améliorer l'attractivité des formations et des métiers grâce à un accompagnement personnalisé et encadré par un professionnel diplômé. Le Centre de Formation confère à l'entreprise un rôle central dans la transmission des savoirs et des valeurs qui permettront aux apprentis de s'épanouir dans leur vie professionnelle et personnelle. L'apprentissage offre ainsi aux entreprises la possibilité de former des futurs salariés aux méthodes de l'entreprise et de les engager dans la durée.

Le Centre de Formation a fait le choix de développer cet axe en mobilisant de l'énergie, de la volonté.

5.3 Digitalisation

La période de confinement a permis à l'équipe du centre de formation de développer de nouveaux outils pédagogiques. Les cours en distanciel via le digital vont permettre d'augmenter les temps d'apprentissage pratique et de simulation au sein du centre de formation.

L'évolution du site internet avec la création de l'espace ETUDIANT offre un accès personnalisé pour chaque stagiaire : forums, cours, documents pédagogiques, quizz en ligne ce qui permet un meilleur accès aux contenus pédagogiques et une meilleure évaluation des acquis.

Le Centre de formation Simon Rousseau souhaite accompagner des étudiants aides-soignants vers l'utilisation des nouvelles technologies.

Afin de favoriser l'accompagnement pédagogique, le centre de formation a sollicité l'aide de la Région AURA pour financer des équipements numériques dédiés aux apprenants.

Ce projet défend l'idée d'un suivi personnalisé pour les apprenants. Notre volonté, est de faire évoluer les modes de pensées vers une transmission des savoirs plus créative et innovante. Pour ce faire, une classe numérique totalement équipée a été installée, elle vise à :

- proposer une pédagogie différenciée pour s'adapter aux profils des apprentis
- favoriser l'innovation pédagogique, et notamment la prise en compte de l'intelligence artificielle
- accompagner à l'hybridation pédagogique, afin de renforcer la continuité de la formation en distanciel pour répondre en partie aux défis imposés par la crise sanitaire
- équiper les apprentis d'outils numériques pour favoriser les apprentissages

Le numérique est présenté comme un atout pour les apprenants pour assurer la réussite pédagogique. Parmi ses vertus, notre objectif est entre autres d'individualiser les apprentissages et de mettre en place la différenciation pédagogique.

Le numérique est un outil qui regorge de potentialités, de nouveaux possibles au service de l'enseignement et des apprentissages. Ces pratiques pédagogiques innovantes prennent leur distance avec un modèle « traditionnel » de transmission frontale qui place parfois les étudiants en récepteur passif du savoir que le formateur dispense. Parallèlement, notre volonté est également de permettre de résorber comme il peut une fracture numérique qui subsiste encore notamment auprès de ces publics.

Le Centre de Formation a également pour projet de développer un laboratoire de simulation en santé. En effet, le Centre a toujours accordé une place importante et croissante à l'apprentissage des soins en salle de travaux pratiques. La simulation est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Elle est utilisée en tant que plus-value et en complément avec d'autres méthodes d'apprentissage. Elle s'intègre et s'articule nécessairement dans une démarche d'apprentissage cohérente et diversifiée laissant la place à d'autres méthodes telles que la formation à distance, les travaux dirigés...

5.4 ERASMUS +

Un budget de 4 mobilités ERASMUS+ a été attribué au centre formation. Un projet sur 2 ans 2020-2022 avec comme pays partenaire l'Italie, l'Espagne et la Belgique.

Les objectifs sont :

- favoriser l'inclusion de nos apprenants par un accès à la mobilité européenne
- développer les compétences techniques et humaines
- développer leur compétence linguistique
- favoriser l'autonomie et l'adaptabilité
- développer la citoyenneté européenne

6. LIVRET PEDAGOGIQUE

6.1 Conception générale de la formation d'aide-soignant

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant est sous la tutelle du Ministère en charge de la Santé.

La formation est placée sous l'autorité de la directrice des soins. (Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant(e))

Son fonctionnement est régi par les institutions suivantes :

- le CHG de Neuville et Fontaines sur Saône : Organisme Gestionnaire
- le Conseil Régional qui finance la formation, autorise le fonctionnement de l'institut et agrée son directeur
- la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS): Organisme certificateur
- la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : Tutelle pédagogique.

L'IFAS Simon Rousseau propose une rentrée scolaire en :

- Septembre
- Janvier

L'institut de formation d'aide-soignant Simon Rousseau dispose d'un agrément de 44 places. Il peut accueillir sans quotas des apprentis AS en parcours 12 ou 16 mois.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est ouverte dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est ouverte dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020.

La formation est organisée conformément au référentiel de formation prévu à l'annexe III. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines. La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures.

Les éléments constitutifs du Diplôme d'état d'Aide-soignant sont :

- le référentiel d'activité du métier ciblé par le diplôme
- le référentiel de compétences du diplôme
- le référentiel de certification du diplôme
- le référentiel de formation du diplôme

Pour chacune des épreuves prévues par le référentiel pour l'évaluation des modules de formation, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation. La validation de chaque module comporte une épreuve. En cas d'échec, l'élève peut conserver pour l'épreuve de rattrapage, la note de validation supérieure obtenue à l'une des deux épreuves.

L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue des épreuves de rattrapage dispose d'un délai de 5 ans après décision du jury pour valider le ou les modules auxquels il a échoué. Il doit suivre la formation de chaque unité non validée, conformément au référentiel de formation et satisfaire à l'ensemble des épreuves de validation de l'unité ou des unités de formation concernée(s). Au-delà, l'élève perd le bénéfice des unités de formation validées ainsi que celui des épreuves de sélection.

6.2 Missions

La formation d'aide-soignant doit permettre à l'élève d'acquérir :

- le professionnalisme qui sera évalué tout au long de la formation, incluant les connaissances, et les notions de continuité, qualité, et sécurité des soins.
- le savoir-faire par la formation en IFAS, ainsi que par l'encadrement en stage des équipes soignantes, incluant des méthodes d'organisation.
- le savoir être :
 - auprès des patients
 - au sein des équipes de soins pluridisciplinaires. Il est impliqué dans les projets de service
- le savoir transmettre :
 - par la maîtrise des transmissions qui doivent être claires, fiables, et obligatoires pour une continuité efficace des soins.
 - par la connaissance et l'utilisation de l'outil informatique
 - de comprendre les enjeux de Santé Publique et de s'investir comme acteur de santé efficient face à une nouvelle patientèle.

Les objectifs généraux

Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur » du métier.

- développer la faculté d'adaptation de l'élève en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des besoins de santé
- aider l'élève à réfléchir sur son projet professionnel en fonction de ses aspirations et du projet pédagogique
- établir une cohérence entre les objectifs de formation, les fondements pédagogiques et les pratiques professionnelles
- assurer un suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève
- concevoir et mettre en œuvre une formation permettant une insertion professionnelle réussie et durable pour les élèves

Les objectifs spécifiques

L'élève, afin de construire son identité professionnelle doit, progressivement au cours de sa formation :

- acquérir et /ou approfondir des connaissances théoriques dans les domaines de l'hygiène, l'anatomie, la physiologie la communication, la législation, l'ergonomie
- développer ses capacités d'observation et d'analyse des pratiques professionnelles en faisant des liens entre théorie et pratique
- acquérir des pratiques rigoureuses et réfléchies en hygiène hospitalière afin de s'inscrire dans la démarche de qualité des établissements et dans la lutte contre les infections nosocomiales
- apprendre et/ou développer les gestes et l'organisation des soins en respectant la sécurité, le confort, la pudeur des personnes prises en charge
- développer une communication verbale et non verbale, son sens de l'observation, sa capacité à accueillir le patient et son entourage
- apprendre et/ou développer ses connaissances du cadre législatif qui régleme les fonctions d'aide-soignant(e), d'infirmier (ère) ainsi que les réglementations en matière de santé publique
- apprendre à transmettre les informations permettant d'assurer la continuité des soins.
- apprendre à se situer au sein d'une équipe de travail, à faire preuve d'honnêteté et de rigueur dans son travail
- respecter le travail collectif à travers le respect du code du travail et des règles professionnelles et déontologiques

6.3 Enseignement théorique

La formation théorique et pratique comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants, dont le contenu et le volume horaire sont décrits dans l'annexe III du référentiel AS.

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés, dans la limite de 70 % de la durée totale de la formation théorique, après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut prévue à l'article 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

Les enseignements théoriques et pratiques peuvent être mutualisés entre classes d'apprenants notamment avec les apprentis.

Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels.

Bloc 1

- module 1 (147 h) Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)
- module 2 (21 h) Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)

Bloc 2

- module 3 (77 h) Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)
- module 4 (182 h) Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)
- module 5 (35 h) Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Bloc 3

- module 6 (70 h) Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- module 7 (21 h) Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Bloc 4

- module 8 (35 h) Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Bloc 5

- module 9 (35 h) Traitement des informations
- module 10 (70 h) Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés, dans la limite de 70 % de la durée totale de la formation théorique, après avis de l'instance compétente.

L'Institut de Formation a privilégié d'orienter les API sur le perfectionnement de la langue française écrite et orale. API : Accompagnement personnalisé individuel 35h00

6.4 Enseignement pratique

4 périodes de stages en milieu professionnel doivent être réalisées.

3 stages de 5 semaines chacun visent à explorer les 3 missions suivantes de l'aide-soignant :

- accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

En apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Après le stage :

- le retour de stage : au nombre de 2 par an, temps de rencontre et d'échanges, en groupe restreint
- avec un psychologue : espace d'ouverture et d'expression pour l'élève en lien avec le vécu de stage ; le psychologue représente un auditoire neutre apportant un éclairage conceptuel aidant pour la compréhension et la réflexion autour de certaines situations vécues par l'élève
- avec les formateurs : échanges orientés sur l'apprentissage, le suivi de la progression de l'élève, le positionnement professionnel
- les séances d'analyse des pratiques professionnelles : il s'agit d'une démarche de questionnement en groupe restreint qui favorise la réflexion professionnelle sur le déroulement d'un soin, d'une activité

L'élève est conduit à adopter une posture réflexive : liens théorie/pratique, transfert à d'autres situations, responsabilité dans le développement de ses compétences. Le travail d'analyse réflexive par l'étude de situations vécues permet d'apprendre à partir de l'expérience.

6.5 Référentiel d'activités du diplôme d'état d'aide-soignant

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Le référentiel d'activités est structuré en domaines d'activités regroupant au sein de chacun d'entre eux, des activités auxquelles des soins sont associés. Les cinq domaines d'activités ont été construits en corrélation avec les cinq blocs de compétences du référentiel de certification y associant de fait les compétences requises et les activités réalisables.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 et R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Définition du métier et les missions associées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
2. collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
3. contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Domaines d'activités	Activités
DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités	1 - accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
	2 - identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques	3 - observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé
	4 - collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
	5 - installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
	7 - accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situation d'intervention	8 - entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
	9 - repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités	10 - transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
	11 - organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques

6.6 RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1-Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AS	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AS	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AS	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

6.7 Organisation de la formation

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Organisation de la formation théorique : 770 heures

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
Module 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9. Traitement des informations	35 h
Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Organisation de la formation clinique : 770 heures

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- période A de 5 semaines
- période B de 5 semaines
- période C de 5 semaines
- période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

6.8 Méthode d'enseignement à l'IFAS

L'apprenant doit rester acteur de sa formation et en assumer la responsabilité.

Nos principes pédagogiques

- Une posture réflexive comme exigence de formation pour comprendre la liaison entre les savoirs et les actions en vue de construire la compétence.

—————▶ **COMPRENDRE**

- A l'aide de travaux pratiques et travaux cliniques dirigés

—————▶ **AGIR**

- Nécessite un retour sur les acquis, processus et stratégies afin de transposer

—————▶ **TRANSFERER**

L'apprentissage réflexif consiste à amener l'apprenant à prendre conscience de ses stratégies d'apprentissage. Il est ainsi mis au premier plan de son apprentissage afin de le rendre acteur de sa formation.

La répartition des modules

La répartition des modules se fait sous une forme transversale en continu sur l'ensemble de l'année tout en respectant une logique d'apprentissage.

L'enseignement est assuré par des formateurs permanents, qui peuvent faire appel à des professionnels de santé pour leurs domaines d'expertise dans le secteur sanitaire et social.

Modalités pédagogiques

L'équipe s'est engagée dans le développement de formes innovantes de pédagogie, en particulier dans la dispensation des travaux dirigés, afin de solliciter la participation des étudiants dans l'objectif de leur réussite et de leur insertion professionnelle.

En fonction du ou des thèmes abordés, les méthodes pédagogiques varient :

- pratiques simulées
- méthodes actives : travaux dirigés et travaux pratiques
- travaux de groupe et mises en situation (jeux de rôles, simulation en santé)
- enseignements magistraux
- temps d'analyse réflexive soit sur les terrains de stage, soit à l'IFAS
- utilisation d'outils numérique

Les différentes approches pédagogiques

- Les cours magistraux (CM)

Ils contribuent à l'intégration des savoirs théoriques. Ils sont dispensés par des intervenants professionnels de la santé ainsi que par l'équipe pédagogique

- Les travaux dirigés (TD) et exposés

Ils sont dispensés en groupes. Il s'agit de séquences d'enseignement qui font appel à des méthodes pédagogiques actives concernant des apports théoriques ou cliniques fondamentaux concernant les modules, visant à mobiliser les acquis de l'apprenant et à lui donner les outils nécessaires à la prise en soin efficace d'une personne.

- Les travaux écrits sont des productions personnelles ou de groupes restreints.

Leur réalisation permet de développer la réflexion sur un thème donné et favorise le travail autour de l'écriture professionnelle. Ils préparent l'élève au Module 5.

Les présentations orales visent à développer les capacités d'expression, d'argumentation, de positionnement professionnel devant un groupe de pairs.

- TPG : Travaux personnels guidés
- TP : Travaux pratiques
- E-learning : Travail à distance

6.9 Les formations passerelles des aides-soignants

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- 2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale
- 3° Le diplôme d'Etat d'ambulancier
- 4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- 5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- 6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles
- 7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- 8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont explicités dans le tableau ci-dessous :

DEAS 2021	DEAS 2021 (formation complète)	DEAP 2006 (niveau 3)	DEAP 2021 (niveau 4)	BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)	BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)	Titre professionnel ADVF (niveau 3)	Titre professionnel ASMS (niveau 3)	DEAES 2021 (niveau 3)	DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)	ARM 2019 (niveau 4)	Ambulancier 2006 (niveau 3)
Accompagnement individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
BLOC 1	168	98	77			98	112	112	112	147	168
BLOC 2	294	98	70	294	294	259	294	224	273	217	203
BLOC 3	91	21				21	56	21	21	42	42
BLOC 4	35				35	35		21	35	35	21
BLOC 5	105	35			105	77	63		35	35	63
Formation clinique	770	245	245	350	490	595	595	420	420	595	595
total formation théorique	770	329	224	371	511	567	602	455	553	553	574
total cursus (théorie et clinique)	1540	574	469	721	1001	1162	1197	875	973	1148	1169

6.10 Le suivi pédagogique

L'accompagnement pédagogique individualisé (API) est programmé dès la pré-rentrée. L'API permet de réaliser un positionnement de l'élève en lien avec les attendus en termes d'écriture/ lecture/ compréhension, relations humaines, organisation et outils informatiques et d'envisager un accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes.

35 heures d'API sont planifiées avant la fin de l'année civile, se présentent sous la forme d'évaluation de la compréhension des connaissances, des pratiques sous forme de quizz interactif

Ces bilans permettent d'organiser un suivi plus individualisé en fonction des difficultés identifiées.

Un référent de suivi pédagogique est nommé pour chaque élève pour l'année de formation. Un temps de suivi pédagogique individualisé de 7 heures est prévu tout au long de la formation prenant le relais de l'API.

2 types de suivi pédagogique sont proposés :

- des entretiens individuels, au minimum 2 dans l'année

Chaque entretien est préparé par l'élève à l'aide de son portfolio. Les objectifs de ces rencontres sont de mesurer la progression de l'élève dans l'acquisition des compétences, évaluer les éventuelles difficultés rencontrées et identifier les ressources nécessaires pour les résoudre.

A son terme, les objectifs d'acquisition ou de renforcement sont contractualisés entre l'élève et le formateur. Des rendez-vous peuvent aussi être envisagés à la demande de l'élève ou du formateur référent.

Chaque temps de rencontre fait l'objet d'un compte rendu écrit dans le logiciel Formeis.

- des temps de suivi collectifs, ces temps favorisent la connaissance mutuelle entre les élèves, permettent la régulation de groupe et la prise de décisions collectives.

6.11 Les modalités d'évaluation des unités de formation

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la formation. Les critères et les indicateurs d'évaluation fixent des exigences explicitées dans le cadre du référentiel de formation.

Les unités de formation sont évaluées comme suit :

Evaluations théoriques

Des évaluations écrites : questions à réponses ouvertes et courtes (QROC), questions rédactionnelles, questions à choix multiples (QCM), cas cliniques ou productions écrites.

Les évaluations sont élaborées et corrigées par les formateurs de l'IFAS, en lien avec les intervenants.

Evaluations pratiques

L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle est réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant et, le cas échéant, avec le formateur référent.

Elle s'appuie sur :

- les activités réalisées par l'apprenant
- les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
- l'observation des activités réalisées par l'apprenant
- la description des situations par l'apprenant
- l'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
- l'auto-évaluation réalisée par l'apprenant

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des critères d'évaluation.

Pour chaque critère d'évaluation, le tuteur doit cocher une case :

- 0 (= non acquis)
- 1 (= en cours d'acquisition)
- 2 (= acquis)
- 3 (= maîtrisé)

La somme des points est reportée dans la colonne résultat.

Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables multiplié par 3.

Cf ANNEXE V de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

6.12 Les moyens

- **moyens disponibles pour réaliser l'enseignement théorique en IFAS**

- des salles de cours
- une classe numérique (tablettes, tableau interactif)
- 1 salle informatique
- 1 bibliothèque et DVDthèque
- matériel utilisé pour l'enseignement théorique :
 - * ouvrages d'anatomie et de soins infirmiers
 - * ouvrages de profession aide-soignant(e) / législation hospitalière
 - * guide des aides-soignants préparatoires au D.E.A.S.
 - * revues de l'Aide-Soignant
 - * documentations diverses
 - * classeur mis à la disposition des élèves, contenant une copie des cours dispensés

- **moyens audiovisuels et numériques**

- vidéoprojecteur
- postes informatiques avec accès à Internet
- WIFI et Ethernet
- scanner imprimante
- transmission par mail des cours en version PDF
- découverte EHPAD Panic et autres jeux pédagogiques interactifs

- **moyens disponibles pour réaliser l'enseignement pratique en IFAS**

- 1 salle de travaux pratiques avec salle de soins attenante
- matériel de démonstration des techniques :
 - * lits médicalisés
 - * guéridons de soins
 - * adaptables
 - * chariot de linge sale
 - * mannequins
 - * aides techniques aux déplacements (déambulateur, fauteuil roulant, cannes tripodes...)
 - * Dynamap, Stéthoscopes, tensiomètres, thermomètres, et autres matériels consommables de soins (pansement,...)
 - * matériel divers (hygiène, linge...)
 - * locations ponctuelles (lève personne, etc...)

Méthodes d'enseignement

Cours magistraux / interventions extérieures

Pédagogie participative

- travaux dirigés
- travaux pratiques
- recherches documentaires personnelles ou en groupe
- temps d'intégration de cours / temps personnel guidé
- visites / sorties
- temps d'échanges (retour de stage, etc...)
- utilisation des outils multimédia

6.13 Vie à l'IFAS

Vie étudiante :

L'IFAS se situe dans un parc arboré, au 1 avenue Simon Rousseau, 69270 Fontaines Sur Saône.

Les élèves ont accès à un parking.

Les repas : Une salle de repas est à leur disposition avec tisanerie comprenant : micro-ondes, réfrigérateur, machine à café et bouilloire.

Possibilité d'apporter son propre repas ou de faire livrer un repas en provenance des cuisines de l'hôpital de Neuville.

Etudiants en situation de handicap :

La charte de progrès pour l'accueil des personnes en situation de handicap (Annexe du RI) traduit la volonté du centre de formation Simon Rousseau de favoriser l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap tout au long de leur parcours de leur formation.